

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

LactiFence +

EU2255

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 453/2010)

Date de préparation 18-déc.-2017

Date de révision : Sans objet

Numéro de révision:

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit LactiFence +

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Bain de trayons

Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacteur le fabricant

DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
9031 Gent
Belgium

Tel. +32 9 280 91 21

Email MSDS.EU@delaval.com

Fournisseur

France: DeLaval snc
Omega Parc Bat. 5
3 Bd Jean Moulin - CS40504
78997 Elancourt
France
Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:
DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
9031 Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG
Munchrutistrasse 2
6210 Sursee
Switzerland
Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France:
(33) 1 4005 4848

Belgique:
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg:
+352 8002 5500

Suisse:
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Non dangereux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

Non dangereux

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants

2.3. Autres dangers

Aucun(e)

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	EC No	CAS No	% en poids	Classification CLP	Numéro d'enregistrement REACH
Acide lactique	201-196-2	79-33-4	2 - 5	Skin irrit. 2 (H315) Eye dam. 1 (H318)	01-2119474164-39

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

Conseils généraux

Il n'est pas nécessaire de consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

contact oculaire

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.

Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Protection pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus

D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée.

Effets retardés

Aucun(e) connu(e).

Effets d'une surexposition

Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin

Traiter les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés**Eau, Jet d'eau, Dioxyde de carbone (CO₂), poudre sèche, Mousse**Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité**

Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**Dangers spécifiques dus au produit chimique**

Aucun(e) en particulier.

5.3. Conseils aux pompiers**Équipement de protection et précautions pour les pompiers** Utiliser un équipement de protection individuelle.**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Précautions individuelles**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Autres informations

Voir Section 12 pour plus d'informations

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Section 12 pour plus d'informations

Équipement de protection individuel, voir section 8

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Manipulation**

Mettre en place une ventilation adaptée.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Stockage**

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Scénario d'exposition**

Sans objet

Autres lignes directrices

Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Nom chimique	Eu	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Magnésium (oxyde de) 1309-48-4			TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 0.3 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³ Peak: 2.4 mg/m ³ Skin
Hydroxyde de sodium 1310-73-2		STEL: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³	
Propane-1,2-diol 57-55-6		TWA: 10 mg/m ³ TWA: 150 ppm TWA: 474 mg/m ³			
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Magnésium (oxyde de)		TWA: 10 mg/m ³			TWA: 6 mg/m ³

1309-48-4					
Hydroxyde de sodium 1310-73-2		Ceiling: 2 mg/m ³		HTP: 2 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Magnésium (oxyde de) 1309-48-4	STEL: 20 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³	TWA: 3 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 4 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³ STEL: 12 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	STEL: 4 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³	STEL: 1 mg/m ³ TWA: 0.5 mg/m ³	Ceiling: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³
Propane-1,2-diol 57-55-6				TWA: 25 ppm TWA: 79 mg/m ³	TWA: 150 ppm TWA: 470 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³ STEL: 450 ppm STEL: 1410 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³
Nom chimique	Suède	Bulgary	Estonie	Hongrie	Croatia
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	LLV: 2mg/m ³ STV: 5mg/m ³			AK-érték: 2 mg/m ³ CK-érték: 2 mg/m ³	KGVI: 2 mg/m ³
Nom chimique	Lithuania		Latvia		Belgique
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	NRD: 2 mg/m ³ (U)		0.5 mg/m ³		2 mg/m ³ (8hours)

Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible
Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux
Protection de la peau
Protection des mains
Protection respiratoire

lunettes de sécurité avec protections latérales.
Vêtements à manches longues. Tablier. Bottes.
Gants de protection

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucun équipement de protection spécifique exigé.
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique
Aspect
Odeur
Seuil olfactif

Liquide
Transparent, Vert
Aucune information disponible
Aucune information disponible

Propriété

pH
Point/intervalle de fusion
Point/intervalle d'ébullition
point d'éclair
Pression de vapeur
Hydrosolubilité
Solubilité dans d'autres solvants
Coefficient de partage : n-octanol/eau
Température d'auto-inflammabilité
Température de décomposition
Viscosité

Valeurs

2.7 - 3.0
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
soluble
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
400-700 cps (25°C)

Propriétés explosives
Propriétés comburantes

Sans objet
Sans objet

9.2. Autres informations

Densité 1.04 - 1.07 g/cm³ (25°C)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Tenir hors de portée des enfants.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles

Pas de matières à signaler spécialement

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Inhalation

Aucune information disponible.

contact oculaire

Aucune information disponible.

Contact avec la peau

Aucune information disponible.

Ingestion

Aucune information disponible.

DL50 orale

> 5000 mg/kg; (rat); (OECD 423)

DL50 cutanée

> 2000 mg/kg; (rat); (OECD 402)

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Acide lactique	= 3730 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	

irritation

Non irritant pour la peau. (OECD 439). OECD 405: Pas d'irritation oculaire.

Corrosivité

OECD 405: Non classé.

Sensibilisation

OECD 406: Not sensitizing.

Effets mutagènes

Ne contient pas de composé listé comme mutagène.

Effets cancérogènes

Aucun(e) connu(e).

Effets sur la reproduction

Aucun(e) connu(e)

Effets sur le développement

Aucun(e) connu(e)

STOT - exposition unique

Aucune information disponible

STOT - exposition répétée

Aucune information disponible

Danger par aspiration

Aucune information disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Effets écotoxicologiques

Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Acide lactique	3.5: 70 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50	320: 96 h Brachydanio rerio mg/L LC50 semi-static 100 -		240: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 180 - 320: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static

		180: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 100 - 180: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static		
--	--	--	--	--

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Nom chimique	Coefficient de partage
Acide lactique	-0.62

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible

12.6. Autres effets indésirables

Aucun(e) connu(e).

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur
Emballages contaminés	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Autres informations	Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**IMDG/IMO**

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible

ADR/RID

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible

IATA/CAO

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****EU Legislations**

Reg.1907/2006-REACH

Reg.453/2010 That modify REACH

Reg.1272/2008 On classification, packaging and labeling of dangerous substances and preparations

Dir. 2000/39/CE

Reg. 528/2012 (biocidal products)

*Inventaires internationaux***EINECS/ELINCS**

All components are listed or exempted

*Légende***EINECS/ELINCS** - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

Principales références de la littérature et sources de donnéeswww.ChemADVISOR.com/**Date de préparation**

18-déc.-2017

Remarque sur la révision**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité